

« Forum « Eidguenots »

Soirée Forum

Mardi 29 septembre 2009

20h-22h à l'école des Ouches

Quels projets pour les Eidguenots / Nant-Cayla

Invités :

- M. Rémy Pagani, maire de Genève,
- Association des habitants des Eidguenots (Lisbeth Teekens, Patrick Chauveau et Yanis Guigoz),
- Sandra Bize (groupe de travail « écoquartier la Concorde),
- Mme Wiedmer-Dozio (Service d'urbanisme de la Ville de Genève),
- Mme Yasmine Bani-Hachemi (ingénieure en circulation, service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la ville de Genève).
- M. Vincent Kempf (ingénieur-urbaniste au service d'urbanisme)
- M. Xavier De Rivaz (directeur au service cantonal des plans d'affectation et requêtes, Etat de Genève),
- M. Gilles Doessegger (adjoint au service d'urbanisme de la ville de Genève)
- M. Gottlieb Dändliker (inspecteur cantonal de la Faune, direction générale de la Nature et du Paysage, département du Territoire)

Présentation de Marie-José Wiedmer-Dozio, service d'urbanisme de la Ville de Genève

« Eidguenots » est l'un des dossiers prioritaires de la ville de Genève, avec l'appui du conseil municipal, qui y a exercé son droit de préemption pour un terrain de 2500 m².

On retrouve dans le Plan Directeur communal l'option de la ville de Genève de favoriser la création de logements, comme c'est le cas dans d'autres communes, même si l'espace est déjà très bâti.

En 1957 le Grand Conseil avait déclassé ce périmètre en zone de développement 3, de densification du tissu urbain. Elle s'inscrit alors dans la « couronne » autour de Genève.

Aujourd'hui, la volonté de certains propriétaires de vendre leurs parcelles a lancé le processus de densification.

M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève

Remercie le service de l'urbanisme pour le travail accompli, et le groupe de pilotage forum pour l'organisation de ce forum.

Ce Forum donne suite aux deux séances publiques organisées à la Maison de Quartier de Saint-Jean, les 27 février et 29 avril 2008.. Il pense qu'ainsi la ville remplit son rôle d'information.

La loi définit le nombre de logements à réaliser sur le canton de Genève, dont une densité moyenne maximale sur la couronne urbaine, avec le souci de mettre le patrimoine en valeur.

La ville vise à mettre à disposition des logements au prix de fr. 3600.— par pièce par an. Elle souhaite donc des logements accessibles à tous financièrement. C'est par le biais de la fondation du logement social de la Ville de Genève, qu'elle entend offrir un soutien financier pour le logement.

Le territoire de la ville de Genève représente 6,4 % de la superficie totale du canton. Sur le Plan directeur communal adopté il y a 1 mois, est prévue la construction de 3600 logements supplémentaires d'ici à 2020.



« Forum « Eidguenots »

M. Kempf

Nous sommes ici dans une 3^{ème} zone de développement.

La ville a fait valoir son droit de préemption suite à la vente de la parcelle située 21 av. des Eidguenots car celle-ci remplissait les critères pour aboutir à la construction de logements bon marché. Suite à l'acquisition de cette parcelle et suite à la promesse de vente de la parcelle voisine av. des Eidguenots 23, à un consortium de promoteurs privés, une demande de renseignements (DR 18115/6) a été déposée fin juillet 2008.

Une image directrice a été finalisée; selon la procédure ad hoc, celle-ci a été soumise au canton dans le cadre de la demande de renseignement à laquelle le canton a répondu favorablement.

A présent, le processus élaboré inclut autant le plan localisé de quartier que le plan de site, qui concerne les constructions ayant une valeur patrimoniale.

Cet automne, ce projet sera mis à l'enquête technique.

Le PLQ tient compte des principes du développement durable.

Promoteurs privés et municipalité y intègrent la prise en compte de la qualité de vie dans ces immeubles et leur environnement, de la longévité des immeubles, de la rationalité des espaces publics, et de l'équilibrage des plans financiers.

Le projet « plots » R+7 qui sera décrit plus loin prévoit une part significative d'espace public à disposition de tous les habitants, ainsi que la cohabitation de différentes générations.

Il tient autant compte du caractère urbain du lieu que de l'importance d'offrir des espaces verts.

Concernant la densité d'occupation au sol par les bâtiments, elle serait de 1,25, soit la moitié de la densité existant dans le quartier de l'Europe (2,6).

Canevas de cette séance, rappelé par Olowine Rogg (groupe de pilotage Forum)

Remarque : cette soirée est organisée par le groupe de pilotage forum, alors que les deux précédentes rassemblaient uniquement les habitants concernés par le PLQ, une population plus large est présente aujourd'hui, grâce à une communication à tous les voisins du quartier, provenant de l'Europe, de la Concorde, du Vieux St-Jean et de l'av. d'Aire.

- présentations des deux parties, soit le département des constructions et de l'aménagement et l'association des habitants des Eidguenots.
- Débat
- Calendrier

Département des Constructions et de l'Aménagement de la Ville de Genève, M. Vincent Kempf

20h30

Rappel de l'historique du quartier par des photos. Le périmètre était en pleine campagne en 1897, en 1940 on distingue le zoo de St-Jean avec les premières constructions à l'avenue des Eidguenots (qui était avenue d'Aire). Présentation de photos de la construction des maisons du Coin de terre en 1949.

V. Kempf poursuit sa présentation par schémas de la desserte des transports publics avec l'arrêt de Camille-Martin. Il démontre que le développement de ce projet se base et rentre dans le cadre la loi sur l'aménagement du territoire.

Aménager sous l'angle du développement durable signifie entre autres pour la ville de satisfaire aux besoins des générations présentes et à venir. Voir site www.bousole21.ch

Ici 38 % du terrain concerné fait l'objet d'un plan de site.

L'étude du PLQ a fait l'objet d'un appel d'offre. L'une des variantes d'urbanisation proposait un projet de type « barre » rez + 5 étages ; C'est la variante en plots « R+7 » qui a été retenue pour l'image directrice et qui a été affinée par Mr Comte, M. Essig et Mme Berthelot (mandataires). **Schéma présenté selon ce gabarit** : il est plus ou moins identique à la présentation d'avril 2008 avec un bâtiment en plus sur la parcelle Schaffer-Gremaud et des places de parc sur toute la longueur de l'avenue d'Aire.



« Forum « Eidguenots »

Ce travail tient compte de la mise en valeur des espaces autour des immeubles, qu'ils soient semi-privatifs ou publics. Les espaces ont été départagés en lieux de transit, de mobilité douce, de rencontre, de détente.

M. Kempf ajoute que les zones de détente sont particulièrement mises en avant, étant le plus souvent les premières « délaissées » du bâti.

Des « franges naturelles », c'est-à-dire des bandes de terre laissées à l'état naturel, y sont prévues afin de limiter la pression humaine sur la nature environnante. Les espaces seront ordonnancés par des arbres de haute tige.

Selon M. Kempf le bâti a été orienté pour favoriser les perméabilités visuelles ; il préserve des vues dégagées sur l'environnement naturel proche du Rhône.

Le PLQ et le plan de site ensemble représentent une densité d'occupation de 0,76 %, densité qui monte à 1,23 sans le plan de site. Il ajoute que cette densité est bien inférieure à la plupart des régions comparables.

Pour exemple, le quartier des Pâquis a une densité moyenne de 3,2, le quartier des Eaux-Vives de 2,6, le quartier des Charmilles de 2,8.

Le standard énergétique (Minergie) y est recherché, les constructions gagneront en valeur si elles sont reconnues comme respectant le programme Minergie. Cela permettrait d'aménager un 8^{ème} étage.

Actuellement le concept énergétique est à l'étude.

M. Kempf effectue une démonstration par simulation de la distribution des appartements : le bâtiment en projet à l'av. des Eidguenots rez + 7 donne une surface disponible de 3040 m² et une droit à bâtir de 2928 m². La surface moyenne par pièce est de 25,3 m² (?).

On y favorise le développement de la faune et de la flore : 4'000 m² de toitures végétalisées sur lesquelles les oiseaux nicheurs en étant préservés de certains prédateurs. M. Kempf donne l'exemple d'un bâtiment à Steinhausen (2007-2008) dans le canton de Zoug, projet qui est chapeauté par l'OFEV (office fédéral de l'environnement) et par l'Université de Zürich.

Suite à la demande d'une analyse de constructions de la part de l'association des Eidguenots pour un gabarit moins haut, M. Kempf nous montre une simulation d'immeubles de rez +3 (analyse faite par le bureau mandaté). Il nous fait comparer les densités d'occupation au sol :

- R+3 pour une densité identique, l'emprise au sol serait de 31 %.
- R+7 représente une emprise au sol de 16 %
- actuellement elle est de 10 %.

Autre difficulté : R+3 rend la mixité sociale difficile à atteindre, étant donné des coûts de construction plus élevés.

La direction générale de la mobilité à étudier les flux automobiles engendrés par un tel projet : la modification du carrefour à hauteur de la rue Camille-Martin pourrait permettre d'assurer correctement le surplus de trafic. Lorsque M. Kempf présente le projet, l'on peut constater que la desserte de circulation du ch. du Nant-Cayla se fera par le ch. William-Lescaze. (Pour information, depuis de nombreuses années la volonté des propriétaires du « Coin de Terre » est de fermer cet accès.)

Pour rappel, la procédure du plan de site, qui concerne les villas du groupement « Aire-France », est englobée dans la procédure du Plan localisé de Quartier (PLQ).

Une consultation technique sera effectuée dès octobre-novembre 2009 : l'ensemble des services cantonaux devrait recevoir un avant-projet cet automne encore. Comme dit précédemment, la mise à l'enquête publique aura lieu ce printemps 2010.

M. Kempf mentionne que les observations formulées durant le forum de ce jour seront analysées dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet

« Forum « Eidguenots »

Prise de parole de l'Association des habitants de l'avenue des Eidguenots, Lisbeth Teekens

21h

L'association met en valeur la beauté d'une ville comme la nôtre, avec son lac et le Rhône.

Elle note qu'une seule zone du patrimoine naturel y a été toutefois sauvegardée, il s'agit de la bande reliant, le long du Rhône, le pont de la Jonction au Pont Butin. L'espace vert des Eidguenots-/Nant Cayla y est une sorte de prolongation permettant tant à la faune qu'à la flore de se déployer.

L'association demande à chacun de se pencher sur les paramètres d'un développement urbain au détriment des générations futures.

Question de l'assemblée :

Quelles sont les propositions retenues, qui restent en harmonie avec le reste de la zone verte ?

- o **Réponse de M. Kempf :** L'option des « plots » a été retenue (7 immeubles carrés)

Question de l'assemblée :

Pourquoi appliquer un concept zurichois faisant partie d'un autre contexte environnemental, au contexte des Eidguenots ?

- o **Réponse de M. Pagani :** Différents concepts ont été visités sur un site zurichois, desquels les urbanistes et le conseil municipal se sont effectivement inspirés. Toutefois, le concept est encore malléable pour tenir compte des besoins locaux.

L'association des habitants de l'avenue des Eidguenots déclare qu'elle veut participer activement au développement de la Ville de Genève, plus particulièrement sur les périmètres en lien avec les rives du Rhône.

Lire aussi le dossier de l'Association du quartier des Eidguenots « Avenue des Eidguenots et Chemin du Nant-Cayla : quel avenir pour ce secteur ? Septembre – 2009 ». A télécharger sur le site du Forum1203 :

- o <http://www.forum1203.ch/Dossier-Eidguenots,696.html>

Prise de parole de l'Association des habitants de l'avenue des Eidguenots, Patrick Chauveau

mentionne les recherches des Naginder Sehmi. Tout le périmètre Charmilles, St-Jean et quartiers avoisinants a eu une très forte croissance ces 30 dernières années (dont av. d'Aïre et quartier de l'Europe). Les habitants n'ont pas le temps d'absorber ce flux de nouveaux arrivants.

L'association se montre effarée que cet espace vert puisse être remis en cause et disparaître.

En 2007, 2 personnes ont lancé une pétition, qui a récolté 400 signatures en 4 jours. Des voisins proches ont clairement démontré leur intérêt pour ce quartier.

La DR (demande de renseignements) dont a fait l'objet l'immeuble prévu sur les deux parcelles déjà vendues ne correspond pas à l'avis des personnes qui fréquentent le quartier.

L'association présente par diapositives des simulations de la cohabitation villas-immeuble. Elle demande que l'esprit du lieu soit préservé.

Question de l'assemblée :

Pourriez-vous effectuer les constructions simultanément, de manière à ce que les situations hybrides soient évitées ?

Service cantonal des plans d'affectation et de requêtes (et Plans localisés de Quartier).

M. Xavier De Rivaz, directeur :

Combien de logements ont-ils été créés sur le périmètre proche (càd ?) ces dernières années ?

Il faut donner le temps aux infrastructures d'absorber les modifications de population et autres modifications liées à de nouvelles constructions. L'impact sur le nombre de nouveaux élèves à accueillir dans les écoles est par exemple un des éléments à ne pas négliger.



« Forum « Eidguenots »

Prise de parole de l'Association des habitants de l'avenue des Eidguenots, M. Yanis Guigoz

L'augmentation du nombre de logements est d'intérêt public.

Les espaces verts au pied des immeubles ne favorisent que très partiellement un esprit campagnard du lieu.

Actuellement beaucoup d'enfants en bas âge et de personnes à mobilité réduite profitent particulièrement des charmes de ce petit quartier. Il s'agit principalement de personnes qui ne peuvent pas se rendre au bord du Rhône (mobilité réduite, cannes, poussettes, cadres de marche etc.) Ce lieu pour se ressourcer est assez unique en ville de Genève.

Les membres de l'association ont l'impression que l'on veut trop construire la ville en ville, que l'on veut une ville triomphante, et des modèles qui sont toujours les mêmes, c'est-à-dire en hauteur.

Elle insiste sur le fait que la qualité de vie en ville dépend aussi du nombre d'équipements existant en Ville de Genève, des accessibilités aux biens publics comme par exemples les piscines.

En rapport avec le Plan directeur Communal, qui prône la biodiversité et la mixité écologique, cet espace des Eidguenots et du Nant-Cayla offre un tampon entre la ville dense et le site des rives du Rhône protégé par des conventions nationales et internationales.

Les rives du Rhône offrent ainsi 50 mètres de chaque côté du lit, qui ont une influence directe sur les zones avoisinantes. Une pénétrante verte existe entre les rives du Rhône et le parc des Franchises, en passant par le cimetière.

Or le projet Ecoquartier Ouches Concorde est un projet modèle pour la Confédération.

Pouvons-nous le mettre en lien avec le futur quartier des Eidguenots ?

L'association demande une étude d'impact sur cette zone de transition.

Réponse de (?): le concours d'urbanisme est la solution pour intégrer le mieux possible tous ces éléments.

Mme Sandra Bize, groupe de travail « écoquartier la Concorde »

Membre du groupe de travail « biodiversité » oeuvrant depuis 2 ans pour l'image directrice d'un écoquartier Ouches-Concorde.

M. Mark Müller s'est intéressé à travailler avec les habitants, sous forme de concertation et non d'information uniquement.

Mme Bize relève la qualité et l'importance des espaces extérieurs et publics du projet présenté par M. Kempf, importance que le groupe Concorde souhaite précisément voir plus présente dans le projet d'urbanisation prévu pour le périmètre Concorde.

Elle mentionne que le quartier des Eidguenots-Nant-Cayla fait partie des pénétrantes vertes pour le quartier de la Concorde, le groupe ne voudrait pas que le quartier devienne une sorte de bulle dans un milieu de constructions.

Mme Bize cite l'exemple des aménagements extérieurs, qui ne sont pas inscrits dans cette ligne directrice : elle est surprise du parking à voitures prévu le long de l'avenue d'Aïre à l'abord de la piste cyclable, alors qu'actuellement on constate des dangers dus aux nouveaux immeubles de l'av. d'Aïre 73.

D'autre part le quartier des Eidguenots – Nant-Cayla est considéré comme partie intégrante dans les promenades pour l'accès au Rhône par exemple.

Le sous-groupe de travail « biodiversité » a élaboré une charte-guide pour les acteurs concernés, il serait ravi d'en faire profiter d'autres projets.

Pour maintenir un lien avec les quartiers voisins, le groupe demande que les cheminements soient préservés.

Ces promenades « écologiques » peuvent être mises en avant comme favorisant la mixité sociale, permettant aux uns et aux autres de se rencontrer, de sortir de leurs 4 murs.

Cette demande sera formulée dans le cadre de l'écoquartier.

Le projet écoquartier ne doit pas être un alibi mais un modèle, puisqu'il est reconnu par la Confédération.

« Forum « Eidguenots »

Direction générale de la Nature et du Paysage, département du Territoire , M. Dandliker

21h20

Inspecteur cantonal de la Faune : notre responsabilité au sujet du patrimoine naturel du canton est d'en assurer la gestion et de préserver celui-ci.

La biodiversité, comme ressource patrimoniale, fait partie de la qualité de vie.

Il est important d'en mesurer la valeur actuelle et de la comparer avec ce qui est proposé, en se référant au Plan Directeur cantonal (PDC), et ce qui est réalisable.

Les rives du Rhône ont une importance internationale pour les oiseaux d'eau.

Par contre le périmètre des Eidguenots et Nant-Cayla n'a pas une valeur mirifique, les espèces présentes sur les rives du Rhône s'y retrouvent sporadiquement, mais le milieu dans lequel elles évoluent et se reproduisent est les rives du Rhône en elles-mêmes.

- La valeur actuelle en biodiversité est intéressante dans les 50 mètres qui longent le Rhône
- Il s'agit de trouver un moyen de compenser la valeur actuelle du milieu « naturel » touché.
Le PLQ pourrait élargir le périmètre de la biodiversité actuelle par la végétalisation (des toitures)
- Attention, il y a parfois un grand écart entre le PLQ et la réalisation (gazon remplacé par du béton)

En diminuant l'emprise des constructions au sol, on garde les espèces naturelles.

Attention les biotopes sont intéressants pour la faune et la flore, pas pour les habitants (exemple : toits végétalisés).

Malheureusement certains Plans Localisés de Quartier ne font pas envie : il faut garantir une plus-value dans les aménagements que l'on réalise. Pour ce faire il est important de se référer à des spécialistes en la matière.

M. Kempf : Pour répondre à la question des espaces pour la biodiversité, la Ville de Genève prévoit un règlement qui offre une pérennité, et où seraient stipulées toutes les règles et obligations du projet.

Tours de tables – questions posées par l'assemblée

- 1) Mixité sociale = des loyers accessibles à tous. Quel pourcentage de loyers libres, quel pourcentage de loyers modérés ?
- 2) Quelle place pour les ados : terrain de foot, tables de ping-pong, terrain de basket déjà très investis au cycle de Cayla par la population actuelle
- 3) Pourrait-on définir la planification à une échelle plus large, Concorde-Eidguenots ?
- 4) Démarrer par un plan d'urbanisation avant que l'on nous impose quelque chose
- 5) Suite à un aménagement étape par étape, qu'est-ce qui restera du projet du départ ? Ne vaut-il pas mieux un aménagement en une seule fois, la ville peut-elle emprunter pour acheter toutes les parcelles ?
- 6) Peut-on appliquer une densité différenciée, offrant une transition entre le plan de site et l'avenue d'Aïre ?
- 7) Puisqu'on ne peut pas exproprier, en combien de temps le PLQ incitera-t-il à la vente de toutes les parcelles ?
- 8) Le Plan Directeur Communal allant jusqu'à 2020 réaffirme les pénétrantes vertes, or il y aura une rupture, ce concept de PLQ va faire barrage, et le périmètre est passé en zone 3, qu'en pensez-vous ?
- 9) Hausse de la circulation
- 10) Qu'en est-il des parkings en sous-sol et à l'air libre ?
- 11) Concept énergétique ?



Réponses

21h40

M. Pagani commence par la question 8)

Il a reçu les habitants faisant partie de l'association.

Il rappelle que l'association avait convenu avec lui que la construction de logements est nécessaire. Or aujourd'hui l'assemblée ne semble plus de cet avis, il semble qu'elle veuille en rester là pour maintenir cette pénétrante verte.

Réponse de l'assemblée

Il s'agit d'un malentendu, cette nécessité n'est pas remise en question par l'association. Elle souhaite par contre que soient implantés suffisamment d'appartements bon marché, qui d'autre part ne soient pas réservés majoritairement aux personnes en situation sociale délicate.

Question 1)**M. Pagani**

La Gérance immobilière municipale a changé de régime pour l'accès au logement : elle en donne l'accès pour des ménages ayant un revenu allant de fr. 50'000.—à fr. 120'000.--. Le loyer, par contre, est ensuite fixé en fonction du revenu.

La subvention de la ville de Genève de fr. 1000.—par pièce par an (sur fr. 4'500.—de valeur locative) doit permettre à 70% de la population genevoise de pouvoir y accéder.

La ville, qui détient le 50 % du terrain, doit garantir que la totalité sera à loyers bon marché ; le 50 % restant doit être géré par le promoteur de manière à ce que le 30 % des ses logements soient bon marché.

La totalité du parc de la GIM représente 5'300 logements.

Question 2)

La marge de manœuvre de la Ville de Genève réside dans l'aménagement de pistes cyclables, de locaux pour ados, d'infrastructures pour une plus-value de la qualité du site.

Question 3)

M. Pagani informe l'assemblée qu'il est d'autre part dans le comité de pilotage du processus participatif écoquartier Ouches Concorde.

Question 4)

Il ne faut pas tout sacrifier pour déployer l'urbanisation

M. Pagani : a visité des bâtiments à Zürich, soit différents modèles de logements avec cours intérieures. Le projet est en train d'évoluer. Il a obtenu le prix suisse pour l'habitat et pour le concept énergétique qui y est pratiqué. Il s'agit là d'une distinction octroyée par la société des ingénieurs et architectes.

Gilles Doessegger : le PLQ est un droit légal, qui donne le droit à bâtir.

Remarque de l'assemblée : le droit à l'environnement est aussi un droit légal.

Question 5)

M. Pagani : que la ville achète toutes les parcelles de ce périmètre en empruntant, c'est impossible. Il relève par ailleurs que les promoteurs proposent un prix plus favorable que la ville. La ville ne doit pas se substituer à des promoteurs immobiliers, et les élus doivent ratifier la politique que l'on a le droit de mener.

M. De Rivaz : il n'est pas possible d'attendre pour construire tout le PLQ en même temps. Les ventes auront lieu de façon naturelle avec le temps.

Remarque de l'assemblée : il ne fait pas bon vivre à côté d'un mur de 27 mètres.



« Forum « Eidguenots »

Question 6)

M. De Rivaz : il est très difficile – et à éviter !!! – de faire des morcellements fonciers. On ne peut pas concentrer les habitations à l'abord des nuisances. Beaucoup de propriétaires ayant des droits à bâtir dans différents bâtiments prévus, il est difficile d'organiser des constructions très différenciées.

Question de l'assemblée : pourquoi ne pas consulter les habitants pour savoir s'ils sont d'accord d'avoir des droits à bâtir différenciés ? N'auraient-ils pas le souhait de construire la ville en harmonie, plutôt que le seul mobile de l'appât du gain.

M. Pagani : n'a pas à ce jour été confronté à ce cas de figure, les gens qui ont vendu des parcelles ont un objectif par rapport à la valeur acquise.

Assemblée : on ne veut pas vendre, on veut rester avec les enfants.

M. Pagani : en peu de temps plusieurs personnes ont annoncé vouloir vendre.

Question 7)

M. De Rivaz : d'expérience, l'on peut estimer que les constructions s'étaleront sur 15-20 ans.

La loi sur les zones développement est d'ailleurs formulée de manière à éviter des transformations trop violentes. Il y a besoin d'un temps d'amortissement, si l'on peut dire, pour la mise en place de services publics répondant aux nouveaux besoins (par exemple classes d'école primaire).

Question 9)

Les stationnements visiteur seront en surface (accès facilité), les stationnements habitants en sous-sol. La direction générale de la mobilité examinera les propositions du PLQ concernant ces stationnements.

Le but est de limiter les allées et venues près des immeubles.

Le carrefour sera réaménagé, il n'y aura pas de souci concernant la gestion de la circulation

Question : pourquoi ne pas déplacer la construction de ces immeubles au parc Hentsch ?

Réponse : Des immeubles sont déjà prévus là-bas.

Question :

N'est-il pas envisageable de lancer un concours d'urbanisme ?

M. Pagani : on a déjà fait un compromis : protéger la valeur patrimoniale pour une densité d'occupation de 0,7 sur l'ensemble.

Un besoin collectif de logement a été validé par une votation communale. La population a besoin de logements bon marché, alors que des loyers de fr. 3000.—pour un 5 pièces prolifèrent.

Question 10)

Le règlement cantonal pour les PLQ dans ce secteur du Canton prévoit un taux de stationnement d'une place habitant pour 100m² de logement, et de 1 place visiteur pour 1000m².

Question 11)

Question de l'assemblée : qu'en est-il des panneaux solaires ?

Réponse : le service de l'énergie réfléchit à cela, il ne s'agit que de l'un des types de récolte d'énergie envisagés.

CONCLUSION

22h10

M. Pagani prend note des demandes de gabarits différenciés.

Il fait remarquer à l'assemblée qu'il y a eu deux séances d'information en 2008, que cette troisième séance est à son sens suffisante pour conclure leurs démarches d'information à la population.

Il désire que le projet soit réalisé d'ici 2 ans, ce délai correspondant à la fin de la législature communale.